

**Objet :** *RS - Approbation de l'avenant n° 3 au procès-verbal de mise à disposition de biens relatif au parc d'activités de Côte-Rousse avec la Ville de Chambéry*

- date de convocation le 01 avril 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept avril à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, Université, Amphithéâtre 19000, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 49

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Pascal Mithieux - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	Max Joly
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Jacques Henriot
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Michel Camoz - de Luc Berthoud à Daniel Rochaix - de Christèle Blambert à Brigitte Bochaton - de Stéphane Bochet à Jean-Marc Léoutre - de Vincent Boulnois à Jean-Marc Léoutre - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Jean-Pierre Fressoz - de Hervé Ferroud-Plattet à Serge Tichkiewitch - de Alain Gaget à Pascal Mithieux - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Gaëtan Pauchet à Aurélie Le Meur - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Emilio Pla Diaz à Franck Morat - de Dominique Pommat à Corine Wolff - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

• conseillers excusés : 14

Jimmy Bâabâa - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - James Hallay - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alain Thieffenat - Cécile Trahand

**GRAND CHAMBERY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 07 avril 2022

délibération n° 046-22 C

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 3 au procès-verbal de mise à disposition de biens relatif au parc d'activités de Côte-Rousse avec la Ville de Chambéry**

---

Philippe Gamen en l'absence de Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, rappelle que par délibération du 21 décembre 2004, Grand Chambéry a approuvé le procès-verbal (PV) de mise à disposition par la Ville de Chambéry du parc d'activités de Côte-Rousse, qui faisait suite au transfert de la compétence développement économique des communes à la Communauté d'agglomération.

Par délibération du 30 septembre 2010, Grand Chambéry a approuvé un avenant n° 1 pour retirer une partie du foncier du périmètre mis à disposition afin de permettre à la Ville de Chambéry de le céder à la SCDC, voisine du parc d'activités.

Par délibération du 13 juillet 2017, Grand Chambéry a approuvé le procès-verbal de mise à disposition de ce même site à Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE) suite au transfert de la compétence développement économique à cette structure à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Conformément à un travail mené par Grand Chambéry entre 2015 et 2017, puis par CGLE depuis 2017, il a été convenu de développer une nouvelle offre de locaux artisanaux sur le parc d'activités de Côte-Rousse à Chambéry.

CGLE a souhaité que le foncier consacré à développer cette nouvelle offre sur les Hauts-de-Chambéry soit mis à disposition d'un promoteur par le biais d'un bail à construction. Ce foncier doit ainsi faire l'objet d'un découpage parcellaire.

Par délibération n° 161-19 C du 14 novembre 2019, à la demande de CGLE, une modification du périmètre convenue avec la Ville de Chambéry dans le PV initial de 2004 a ainsi été approuvée par le Conseil communautaire de Grand Chambéry. Cet avenant n° 2 a été signé le 12 décembre 2019.

Le promoteur a, par la suite, renoncé à l'acquisition. Un second promoteur a sollicité CGLE afin de développer une nouvelle offre. Ce dernier a souhaité faire évoluer le découpage parcellaire pour favoriser un découpage foncier plus cohérent.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il convient de définir le nouveau périmètre dans le cadre d'un avenant n° 3 ci-joint du PV de mise à disposition conclu entre la Communauté d'agglomération et la Ville de Chambéry, en tenant compte du nouveau découpage.

Cette modification permettra ainsi à la Ville de Chambéry de céder à CGLE le foncier exclu du PV de mise à disposition de CGLE. Ce dernier procédera ensuite à la conclusion d'un bail à construction avec le promoteur.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 117-04 C du Conseil communautaire du 21 décembre 2004 approuvant le procès-verbal de mise à disposition du parc d'activités de Côte-Rousse au bénéfice de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 161-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 approuvant l'avenant n° 2 au procès-verbal de mise à disposition de biens,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve l'avenant n° 3 au procès-verbal de mise à disposition du parc d'activités de Côte-Rousse avec la Ville de Chambéry,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer cet avenant n° 3 et tout acte à intervenir.

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 046-22 C

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 3 au procès-verbal de mise à disposition de biens relatif au parc d'activités de Côte-Rousse avec la Ville de Chambéry

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Date de l'acte : 14 avril 2022

Annexe(s) : annexe 1, annexe 2, annexe 3

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220414-lmc1H27089H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27089H1

Date de transmission en Préfecture : 14 avril 2022

Date de réception en Préfecture : 14 avril 2022

Publication : jeudi 14 avril 2022